

# Certificat d'aptitude à détenir un animal de compagnie



## QUESTIONNAIRE PRE ADOPTION

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tél :

Situation professionnelle :

Age :

Adresse mail :

### HABITATION

Type d'habitation :

Appartement

Maison

Jardin

Clôturé

### LA FAMILLE

Pourquoi êtes vous dans une démarche d'adoption aujourd'hui ?

Combien de personnes vivent au sein du foyer :

Age des enfants :

Y a t'il des allergies connues dans l'entourage proche ?

## LES ANIMAUX DE LA FAMILLE

Possédez-vous d'autres animaux de compagnie :

Type d'animal	Age/Sexe	Identifié	Vacciné	Stérilisé	Comportement avec les autres animaux

## LE FUTUR DE VOTRE COMPAGNON

- Où dormira l'animal ?
- Pouvez-vous décrire votre environnement (rue, chemin, ville, route passante...)
- Pourquoi un animal de cet âge ?
- Quelles qualités recherchez-vous chez votre animal?
- Si votre compagnon fait une bêtise quelle est votre réaction ?
- Combien de temps pouvez-vous offrir à votre futur compagnon ?
- Combien de sorties (pour un chien) aurait-il par jour ?
- Comment faites-vous/où laissez-vous votre animal en votre absence ?
- Quelle est la solution pour votre futur animal lorsque vous partez en vacances ?

- Pouvez-vous prendre en charge le budget vétérinaire de votre animal en cas de coup dur ? Connaissez-vous le budget annuel des soins vétérinaires ?
  
- Avez-vous la possibilité de vous rendre facilement chez un vétérinaire en cas d'urgence ?
  
- Que pensez-vous de la stérilisation de l'animal ?
  
- Quel type de nourriture allez-vous lui donner ?
  - Croquettes / pâtées supermarché
  - Croquettes / pâtées vétérinaires
  - Nourriture faite maison
  - Autre
  
- Avez-vous déjà eu des animaux ? Si oui, lesquels et que sont-ils devenus ?

Accepterez-vous des visites pré et post adoption de l'association (une minimum)?

Oui

Non

*Ce document doit être signé 7 jours avant la date d'adoption.*

*Signature :*

*Date :*

*L'animal sera confié : identifié, vacciné et devra être stérilisé si l'âge requis à l'adoption n'est pas atteint, un certificat médical sera remis : des frais sont donc à prévoir.*

« Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de **3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.** »

« L'abandon d'un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de **3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.** »